



## Procès-Verbal

### Séance du 4 Mars 2026

L' an 2026 et le 4 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de Réunion à la Mairie sous la présidence de LECLERC Claudine Maire

**Présents** : Mme LECLERC Claudine, Maire, Mmes : BATY Karine, CAILLER Gaëlle, CALLOC'H Marlène, FRUCHON Magaly, MAROLLEAU Bernadette, MM : AUBERT Joël, BACQUART Henri, BERGER Damien, DE BECDELIEVRE Jacques, RICHARD Christian

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 26/02/2026

**Date d'affichage** : 26/02/2026

#### Acte rendu exécutoire

après dépôt en Commune de Braslou  
le : 05/03/2026

et publication ou notification  
du : 05/03/2026

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BATY Karine

#### Objet(s) des délibérations

### SOMMAIRE

Aménagement Laverie : facturation des travaux - 2026/03  
Conseil Départemental : demande de subvention au titre des Amendes de Police 2026, programme  
Aménagement "Le Chêne", 2ème tranche. - 2026/04  
CC-TVV : compétence assainissement, approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens. - 2026/05  
Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2025. - 2026/06  
Budget Commune : approbation du Compte Financier Unique 2025 - 2026/07  
Budget Commune : Affectation du résultat année 2025 - 2026/08  
Budget Lotissement : approbation du Compte Financier Unique année 2025 - 2026/09  
Budget Lotissement : Affectation du résultat année 2025 - 2026/10

### DELIBERATIONS :

**Aménagement Laverie : facturation des travaux**  
réf : 2026/03

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la laverie est installée et opérationnelle.

Il a été convenu dans le contrat signé avec Me-Groupe le 20 mai 2025, que les frais engagés par la commune pour l'installation de la laverie seraient remboursés par l'entreprise. Le montant des travaux s'élève à 3 614.40€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à envoyer le titre de remboursement des travaux de raccordement aux réseaux pour l'installation de la laverie à l'entreprise Me-Groupe pour un montant de 3 614.40€.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Conseil Départemental : demande de subvention au titre des Amendes de Police 2026, programme Aménagement "Le Chêne", 2ème tranche.  
réf : 2026/04**

Madame Le Maire propose à l'assemblée de déposer cette année une demande de subvention au titre des Amendes de Police afin d'entreprendre des travaux de la 2ème tranche de l'aménagement au lieu-dit "Le Chêne".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer la demande de subvention au titre des Amendes de Police 2026,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**CC-TVV : compétence assainissement, approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens.  
réf : 2026/05**

Suite au transfert de la compétence Assainissement à la CC-TVV au 1er décembre 2025, Madame Le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de mise à disposition des biens qui comprend : les immobilisations, les subventions immobilisées et l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des biens,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le document.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2025.  
réf : 2026/06**

**État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux  
au titre de l'année 2025.**

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Nature des indemnités annuelles - Commune			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Mme LECLERC Claudine Maire	1 048.18€ 906.67€	0.00	0.00	12 578.16€ brut 10 880.04€ net
M AUBERT Joël 1er Adjoint	406.94€ 352.01€	0.00	0.00	4 883.28€ brut 4 224.12€ net
M BACQUART Henri 2ème Adjoint	406.94€ 352.01€	0.00	0.00	4 883.28€ brut 4 224.12€ net

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Arrivée de Mme FRUCHON Magaly.

**Budget Commune : approbation du Compte Financier Unique 2025**  
réf : 2026/07

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2023/48 du 28/09/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;  
**Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU du 06/12/2023 ;  
**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Braslou ;  
**Vu** le CFU 2025 de la commune de Braslou ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur BACQUART Henri ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	140 941.20€	301 495.90€	442 437.10€
	Recettes réalisées	48 072.53€	311 002.52€	359 075.05€
	Restes à réaliser	5 143.00€	0.00€	5 143.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	162 242.82€	416 031.31€	578 274.13€
	Dépenses réalisées	73 822.45€	276 278.54€	350 100.99€
	Restes à réaliser	36 708.86€	0.00€	36 708.86€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 25 749.92€	34 723.98€	8 974.06€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	21 301.62€	114 535.41€	135 837.03€

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 4 448.30€	149 259.39€	144 811.09€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 31 565.86€	0.00€	- 31 565.86€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 36 014.16€	149 259.39€	113 245.23€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Braslou,

- **DONNE** pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Président doyen de l'Assemblée,  
BACQUART Henri.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Budget Commune : Affectation du résultat année 2025**  
réf : 2026/08

Après avoir adopté le Compte Financier Unique 2025, considérant que ce dernier présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 149 259.39€
- un déficit cumulé d'investissement de - 4 448.30€

Considérant ces résultats ainsi que les Restes à Réaliser de l'exercice antérieur :

- Restes à Réaliser en Dépenses : 36 708.86€
- Reste à Réaliser en Recettes : 5 143.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** l'affectation des résultats s'effectuant comme suit :

- **Compte 001 un déficit reporté d'investissement à la somme de 4 448.30€,**
- **Compte 002 un résultat de fonctionnement reporté à la somme de 113 245.23€,**
- **Compte 1068 pour couvrir partiellement le besoin d'autofinancement de la section d'investissement la somme de 36 014.16€**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Budget Lotissement : approbation du Compte Financier Unique année 2025**  
réf : 2026/09

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2023/48 du 28/09/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

**Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU du 06/12/2023;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du Budget Annexe Lotissement de la commune de Braslou;

**Vu** le CFU 2025 du Budget Annexe Lotissement de la commune de Braslou ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur BACQUART Henri ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Budget Annexe Lotissement				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0.00€	9 333.60€	9 333.60€
	Recettes réalisées	0.00€	9 333.60€	9 333.60€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0.00€	0.00€	0.00€
	Dépenses réalisées	0.00€	0.00€	0.00€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00€	9 333.60€	9 333.60€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0.00€	- 9 333.60€	- 9 333.60€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0.00€	0.00€	0.00€

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Annexe Lotissement de la commune de Braslou,
- **DONNE** pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Président doyen de l'Assemblée,  
BACQUART Henri.  
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Budget Lotissement : Affectation du résultat année 2025**  
réf : 2026/10

Après avoir adopté le Compte Financier Unique 2025, considérant que ce dernier présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un résultat cumulé de fonctionnement de 9 333.60€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** l'affectation des résultats s'effectuant comme suit :

- **Compte 002 un résultat de fonctionnement reporté à la somme de 0.00€,**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Quelques informations diverses :**

- Laverie installée et fonctionne,
- Box Médicale : dossier toujours en cours, en attente de nouvelles instructions,
- Distributeurs de pizzas et de pains : recherche de professionnels en cours, à revoir lors d'un prochain conseil municipal.

Séance levée à: 20:30

La Secrétaire de séance  
BATY Karine

En mairie, le 12/03/2026  
Le Maire  
Claudine LECLERC

